

6 mai 1828

Circulaire contenant des instructions sur l'exécution de l'ordonnance royale du 21 avril 1828, relative à l'instruction primaire

[Henri] de Vatimesnil

Source : *B.U.*, tome 1, p. 33-34. [Extraits].

Le retour des libéraux au pouvoir en 1828 amène Henri de Vatimesnil au ministère de l'Instruction publique. Il relance, par deux circulaires successives, la politique de création d'écoles normales primaires. C'est un tournant dans l'histoire des écoles normales en France ; c'est aussi le retour de l'État central dans un domaine sensible, où les droits des pères de familles sont souvent présentés comme inaliénables.

[...]

4° Des classes normales primaires

Il serait inutile, Monsieur le Recteur, de rappeler les principales dispositions par lesquelles le Roi a voulu encourager l'instruction élémentaire dans toute l'étendue de la France. Ces dispositions, confirmées par l'ordonnance du 21 avril, vont être de nouveau l'objet de vos soins ; mais je dois pourtant vous remettre sous les yeux celle qui a pour but d'établir sur plusieurs points des classes *normales*, c'est-à-dire destinées à *former, même pour la première instruction, un certain nombre de jeunes dans l'art d'enseigner*.

Tel est le vœu formel de l'article 39 de l'ordonnance de 1816 ; et déjà, à l'imitation de ce qui avait si heureusement réussi dans l'académie de Strasbourg, plusieurs autres académies ont vu s'élever des établissements de cette nature. Je ne puis trop vous recommander, Monsieur le Recteur, de travailler à former aussi, dans une des principales communes de votre académie, une classe normale de ce genre. Je ne doute pas que vous ne soyez secondé en cela et par les maires et par les préfets, qui verront dans une pareille mesure le moyen le plus assuré de donner à l'enseignement primaire tout le développement et toute la perfection dont il est susceptible.

[...]